

PROJET PÉDAGOGIQUE VACANCES DE TOUSSAINT 2024

Du 21/10 au 25/10/2024

ACM MARCEL PAGNOL 46 boulevard de la Corse Résistante 83500 La Seyne-sur-Mer



Directeur: MATTEUCCI Laurent

Directeur Adjoint : BALLERINI MELODY





Introduction

Ce projet est destiné à l'accueil de loisirs PAGNOL, pour les vacances de la Toussaint 2024. Il est ouvert de 7h30 à 18h00, du lundi au vendredi. Il se situe au 46 boulevard de la Corse Résistante 83500 La Seyne sur Mer.

L'accueil de loisirs à la particularité d'accueillir des enfants âgés de 10 à 14 ans uniquement, pendant les périodes de vacances scolaires.

L'accueil de loisirs, comme tous les accueils collectifs de mineurs est déclaré à la SDEJ du var. De plus c'est la Caisses des Écoles de la Seyne-sur-Mer qui organise l'accueil de loisirs.

Ce document précise les modalités de fonctionnement de l'accueil de loisirs.

1. L'œuvre organisatrice

Caisse des Écoles de la Ville de La Seyne sur Mer Espace Hermés

83500 La Seyne/Mer

La caisse des écoles est un établissement public local aux compétences élargies qui contribue au aux compétences élargies qui contribue au rayonnement de l'école primaire. Elle peut gérer des services importants tels que la restauration scolaire, les séjours avec hébergement, les ACM...

A leur création en 1867, les caisses des écoles avaient pour objet initial de favoriser la fréquentation scolaire par l'attribution de récompenses aux élèves assidus et de secours aux élèves indigents ou peu aisés.

Tout en conservant leur utilité en matière de réussite éducative, les compétences des caisses des écoles ont évolué vers des pratiques pédagogiques, éducatives.

La loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 modifie l'article du code de l'éducation, sur les missions des Caisse des Écoles, afin que les compétences de ces dernières soient étendues à des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et du second degré.

Elles peuvent, en particulier, mettre en œuvre des dispositifs de réussite éducative. La Caisse des Écoles de la Ville de La Seyne sur Mer a été créée par une délibération du Conseil Municipal du 30 décembre 1947 et son statut adopté le 18 février 1948.

Elle est administrée par un conseil d'administration qui comprend :

- ~ Le Maire, Président de droit
- ~ Un membre représentant de l'Éducation Nationale
- ~ Un membre désigné par le Préfet
- ~ 5 membres désignés par le Conseil Municipal
- ~ 6 membres élus par les adhérents

La CDE organise les ACM périscolaires du mercredi, les ACM extra-scolaires des petites vacances scolaires, les ACM extra-scolaires pendant la période estivale, des sorties familles, des séjours avec hébergements, etc.

Le projet annuel de l'ACM Marcel Pagnol s'appuie sur le projet d'établissement de la CDE.

Dans tous les temps qu'offre l'accueil collectif de mineurs des mercredis, petites et grandes vacances, séjours avec hébergement, la Caisse des écoles offre des loisirs de qualité accessible à tous intégrant les spécificités du public accueilli.

Pour notre projet annuel, notre ACM s'appuie sur les objectifs éducatifs du projet d'établissement de la Caisse des écoles.

L'organisateur entend par « éducatif » la volonté d'orienter les influences reçues par les enfants dans les différents temps d'accueil.

Les actions inscrites dans les différents projets doivent répondre aux besoins et attentes des enfants et s'attacheront à développer, selon le principe général de la laïcité, les objectifs éducatifs de la CDE :

- Développer l'apprentissage de la responsabilité et de l'autonomie en proposant à chaque enfant des responsabilités à sa mesure dans un cadre collectif et de bien être
- Favoriser l'autonomie progressive et la responsabilisation par la dynamique de l'apprentissage et de l'éducation
- Favoriser l'implication, la prise d'initiatives et la participation citoyenne des enfants et des jeunes dans leur(s) projet(s) personnel(s).
- Inciter et développer la créativité et l'épanouissement de chaque enfant par la découverte de pratiques variées
- Permettre à l'enfant de vivre un temps de vacances
- Favoriser l'acquisition de savoirs technique et l'accès à la culture et la connaissances
- Instaurer le respect entre individus en favorisant les actions intergénérationnelles, de solidarités, de mixité et de vivre ensemble
- Favoriser l'accès et l'intégration des enfants atteints de troubles de la santé
- Développer les actions familles

2. La Commune

La Seyne sur Mer est une ville de plus de 64 000 habitants.

Elle se situe au cœur de l'aire urbaine de Toulon, la 10ème aire urbaine de France.

Deuxième ville du département, elle fait partie de la métropole de Toulon Provence Méditerranée qui regroupe douze communes.

Donnant sur l'ouest de la rade de Toulon et sur la Méditerranée, la commune est une station balnéaire avec son quartier des Sablettes. Elle possède un port de plaisance, un casino et un port de pêche.

Une situation stratégique, des atouts naturels et de multiples vestiges mis en valeur :

- 25 km de côtes : plages de sable dont la plage des Sablettes classée pavillon bleu, criques de galets, ports de pêche et de plaisance
- un climat d'une douceur inégalée
- un patrimoine naturel remarquable (forêts, parcs et jardins)
- -un patrimoine bâti en partie classé : fortifications, église et chapelles, centre ancien, architecture

La commune est riche en site naturel accessible pour notre centre avec la forêt de Janas, le Parc Braudel, le parc de la Navale, les différentes plages, etc.

Elle est aussi équipé de nombreux équipements sportifs (stades, salles multi sports, base nautique, etc.).

Des infrastructures culturelles telles que le fort Balaguier, le fort Napoléon, les médiathèques sont des outils importants pour les projets de notre ACM.

Les enfants accueillis sur l'ACM Pagnol sont des enfants qui viennent de tous les quartiers de la Seyne sur mer.

La spécificité du fonctionnement de l'ACM Pagnol attire des enfants de toute la ville.

Il y a donc une grande mixité sociale car différentes nationalités sont représentées. Cela favorise l'échange culturel et nous permet d'intégrer et d'apprécier les différences de chacun.

3. La structure et son Fonctionnement

Les modalités de fonctionnement assurent une mission d'accueil, d'activités éducatives, d'orientation et d'information des familles.

L'ACM est un lieu de vie, de rencontres, d'échanges entre l'équipe d'animation, les enfants et les parents.

L'accueil de loisirs PAGNOL est ouvert tous les mercredis et toutes les périodes de vacances scolaires, de 7h30 à 18h.

Pour qu'un enfant fréquente le centre, il doit remplir un dossier et le déposer au guichet unique.

Le dossier doit être complet pour que l'enfant soit accueilli sur l'ACM (Fiche parents, Fiche enfant, Fiche sanitaire, copie des vaccins, etc.).

L'ACM Pagnol accueille des enfants de 6 à 14 ans les mercredis et des enfants de 10 à 14 ans pendant les vacances scolaires.

Il se situe à proximité des Sablettes et de la corniche de Tamaris, au sein de l'école élémentaire Marcel Pagnol (46 boulevard de la Corse résistante 83500 La Seyne-sur-mer).

La mission de l'accueil de loisirs n'est pas de faire de la garderie mais de proposer des activités ludiques qui permettront aux enfants de les faire évoluer, de les amener vers l'autonomie, la socialisation, la citoyenneté, sans oublier de prendre en compte leurs besoins. Il faut que les enfants puissent s'épanouir psychologiquement, physiquement et affectivement. Une autre mission de l'accueil de loisirs est de faire respecter les principes de la République et de laïcité.

En fonction des thématiques choisies, des objectifs pédagogiques et opérationnels sont mis en place. En effet la Caisse des Écoles rédige un projet éducatif avec les objectifs éducatifs qu'elle souhaite que ses équipes mettent en place et développe sur leurs structures.

Ensuite les équipes de direction de chaque structure choisissent un ou plusieurs objectifs éducatifs et décident de les développer à travers un projet et des objectifs pédagogiques. Ce projet pédagogique sera tout au long de l'année un référentiel dans le choix des activités pour l'équipe d'animation.

L'accueil de loisirs ne se contente pas de proposer des activités pour faire des activités, mais propose des projets où les enfants peuvent apprendre, se construire et évoluer tout au long de l'année.

La particularité de l'ACM Pagnol sur les temps extra-scolaires repose sur le choix d'ouvrir uniquement le centre aux enfants âgés de 10 à 14 ans dans l'objectif à la fois de créer une passerelle entre l'ACM et les espaces jeunes du service jeunesse municipal; mais aussi de permettre aux familles d'inscrire leurs enfants dans un centre qui garde un fonctionnement de « centre aéré ».

Les enfants ne sont pas « libres », ils doivent respecter les horaires d'ouverture et de fermeture du centre.

Ce fonctionnement rassure les familles car les enfants ne peuvent pas quitter le centre quand ils le souhaitent comme c'est le cas dans les Espace Accueil Jeunes.

Cette passerelle a pour but de faciliter la transition des enfants entre les différents fonctionnement de ces 2 types d'accueil.

L'accueil de loisirs a donc fait le choix de garder le fonctionnement passerelle uniquement lors des vacances scolaires et d'ouvrir à tous les mercredis pour un public âgé de 6 à 14 ans..

<u>Les repas sur le centre</u>

Les repas du midi et le goûter sont préparés par la cuisine centrale municipale.

Des menus variés et équilibrés sont proposés pendant les mercredis et les vacances.

Les temps des repas sont des moments d'échanges, de responsabilisation des enfants.

Apprendre le goût, favoriser la découverte de nouveaux aliments, sensibiliser sur le gaspillage sont les axes éducatifs de l'équipe d'animation pendant les temps de repas.

Fonctionnement pendant les vacances scolaires

L'accueil de loisirs accueil des enfants âgés de 10 à 14 ans de 7h30 à 18h.

Des activités et des sorties sont proposées tout au long des vacances, adaptées à l'âge des enfants et selon la thématique choisie.

Cette thématique est choisi la semaine précédent la période des vacances avec l'ensemble de l'équipe d'animation.

Durant ces périodes, il est possible que des prestataires interviennent au sein de la structure ou que l'ensemble de la structure se déplace vers un prestataire extérieur.

Des veillées sont aussi proposées pendant les vacances,

Les enfants inscrits sur ces périodes ont la possibilités d'être acteur de leur planning d'activités. Ils peuvent choisir les activités proposées en fonction de leurs envies et besoins mais aussi proposer des idées quand le planning le permet.

De plus, il est possible que suite à des projets écrits par l'équipe de direction de l'accueil de loisirs et validés par le comité de direction de la Caisse des Écoles, l'ensemble de la structure (enfants + équipe d'animation) parte en séjour avec nuitées.

Les Séjours

Depuis quelques années, l'ACM Pagnol propose des séjours avec hébergement pendant chaque vacances.

La mise en place de ce projet est une réussite de part son point de vue quantitatif mais surtout qualitatif.

L'organisation des séjours se fait en équipe et en fonction du public accueilli sur le centre.

Le choix du lieu, la préparation du séjour (hébergement, transport, alimentation, activités, etc.), la communication aux familles s'organise bien en amont des dates des séjours.

Les séjour sont d'une importance essentielle dans notre travail.

La relation avec les jeunes avec qui l'équipe d'animation est 24h/24, la gestion du séjour avec les jeunes (courses, repas, etc.), les différents temps d'animations et surtout le groupe qui se cré sur le temps du séjour sont autant de points qui favorisent la mise en place de séjours. Programmation séjour 2024/2025 en cours.

4. Constat et Émergence du projet

Les enfants que nous accueillons sur notre ACM sont demandeurs de nouveaux apprentissages, de sociabilisation, des «codes sociétaux » et ont une part d'imaginaire très présente.

L'ACM propose des activités ludiques qui sont axés sur des domaines sportifs, culturels et autres.

L'objectif initial est de permettre à l'enfant de se développer tout en s'amusant.

Un enfant est avide de découverte dans son apprentissage de la vie.

A chaque période de vacances, l'ACM Pagnol accueille des collégiens.

Cette tranche d'âge est une période charnière du développement d'un individu, marquée par la transition de l'enfance à l'adolescence.

C'est une étape cruciale de la construction de l'identité, où ils cherchent à mieux comprendre qui ils sont, à développer leur autonomie et à construire leurs opinions.

Les activités qui leurs seront proposés, les aideront à explorer leurs intérêts, à affirmer leurs goûts et à renforcer leurs confiance en eux.

Les pré-adolescents font souvent face à des défis d'adaptation sociale.

Ils commencent à se confronter à des dynamiques de groupe plus complexes, aux jugements des pairs et parfois aux premier conflits relationnels.

Chaque période de vacances sera l'occasion de leurs proposer des projets promouvant des activités de cohésion et de coopération afin de renforcer les compétences sociales, le respect des autres et l'entraide.

C'est pour ces raisons que nous allons accès notre séjour sur le fait que les jeunes s'approprient les lieux et le planning d'activités en choisissant un maximum leur programme.

Nous avons mis en place une possibilité d'arrivée échelonné le matin pour les enfants qui souhaitent dormir un peu plus.

Les parents doivent nous prévenir la veille et l'enfant peut venir au centre entre 7h30 et 11h30.

Pendant les séjours avec hébergements

Fort de l'expérience des années précédentes dans l'organisation des séjours avec hébergement, la mise en place des séjours 2024/2025 nécessite une analyse des besoins et des réalités de la tranche d'âge des enfants concernés.

Les séjours avec hébergement offrent une occasion idéale de renforcer les compétences sociales. Vivre ensemble, partager des activités et les tâches quotidiennes et faire face à des défis communs favorisent la cohésion et l'apprentissage des relations sociales dans un cadre collectif à l'extérieur de son lieu de vie familial.

Les enfants souhaitent se responsabiliser, prendre des décisions et gérer certaines situations par eux-mêmes.

Le cadre d'un séjour avec hébergement va leur permettre de prendre des initiatives, de faire l'expérience de la vie sans les parents tout en bénéficiant d'un encadrement bienveillant et sécurisant.

Ils vont pouvoir s'évader de leur monde quotidien pour s'ouvrir sur de nouveaux horizons. Ces séjours contribuent également à la lutte contre les inégalités d'accès aux loisirs et renforcent leur bien être mental.

Les lieux et les thèmes des séjours sont choisis en fonction des périodes de vacances.

Les enfants de cette tranche d'âge ont besoin de se sentir appartenir à un groupe et un besoin de reconnaissance mais aussi de liberté.

5. Les Moyens

Les moyens spatiaux

L'accueil de loisirs se compose de 1 salle d'activité, 1 salle de jeu, 1 salle polyvalente, des sanitaires enfants, 1 réfectoire, 1 local de ménage, 1 salle de stockage de matériel, 1 préau, 1 cour, 1 city stade et 1 bureau.

Les moyens humains

NOM / PRÉNOM	FONCTION	DIPLÔMES
MATTEUCCI Laurent	Directeur	BEATEP
BALLERINI Mélody	Directrice adjointe	BPJEPS LTP
RISTORTO Loris	Animateur	BAFA
KERMARC Grégory	Animateur	BAFA
DIMECK Amandine	Animateur	BAFA EN COURS
SERRANO Tom	Animateur	

Les séjours avec hébergement

Lors des séjours, l'équipe de direction reste inchangée sauf s'il l'un des membres prend ses congés. Les animateurs présents sur les vacances sont les mêmes qui constitueront l'équipe pédagogique des séjours.

Les moyens financiers

Le budget de l'ACM Pagnol est défini par les responsables de la Caisse des écoles. Il est établi pour 1 année (scolaire) en fonction de critères de nombre d'enfants accueillis sur site. Les dépenses sont faites en fonction des projets mis en place sur l'année.

Les moyens de transport

Pour effectuer les différentes sorties, nous avons à notre disposition plusieurs moyens de transports tel que :

- les minibus : un membre de l'équipe pédagogique doit passer une visite médicale afin d'obtenir un permis spéciale donnant le droit de conduire les minibus en transportant des enfants
- les bus de la Mairie : ils sont alloués pour une journée ou une demi-journée à la structure afin de pouvoir se rendre sur le lieu de l'activité
- les bus Réseau Mistral : ils sont empruntés pour se rendre sur un lieu d'activité proche de la structure. Lors de la montée dans ce BUS il doit être fournis au chauffeur un bon de transport indiquant l'heure, le nombre d'enfants et d'adultes et le nom du responsable de la structure. Des ordres de missions sont à établir pour les sorties hors TPM.

A chaque déplacement, les animateurs doivent remplir une fiche de sortie à transmettre à la direction et aux chauffeurs.

Les moyens temporel

Horaires de l'ACM mercredis et vacances scolaires
Accueil du matin 7h30/9h
Activités de 9h à 11h30
Repas de 11h30 à 12h30
Temps calme de 12h30 à 13h30
Activités de 13h30à 16h
Goûter de 16h à 16h30
Accueil du soir de 16h30 à 18h

6. Caractéristiques du public

Dans le cadre de notre ACM, les enfants âgés entre 10 et 14 ans accueillis présentent plusieurs caractéristiques spécifiques en termes de développement physique, émotionnel et social.

Pour les enfants de 10 à 14 ans :

La puberté peut débuter à cet âge-là, impliquant des changements corporels significatifs.

Leur énergie peut varier et ils deviennent plus conscient de leur apparence et de leur corps.

Ils sont plus autonomes dans leurs réflexions, aiment les débats et remettent en question certaines règles et idées.

L'influence des pairs devient essentielle.

Le groupe d'amis joue rôle central dans le le développement de l'enfant.

Ils sont plus vulnérable émotionnellement à cause des changements hormonaux et sociaux.

Ils recherchent leur identité ce qui peut entraîner des moments d'anxiété ou de doute. Besoin d'indépendance et de prise de responsabilités.

Les adolescents aiment explorer leurs passions et s'engager dans des activités qui renforcent leur autonomie.

Ils ont tendances à éviter l'autorité directe, préférant des médiations plus douce.

Ces différentes caractéristiques montrent l'importance d'adapter les activités, l'encadrement et les règles à chaque groupe d'âge afin de répondre à leurs besoins spécifiques dans un environnement collectif comme l'ACM.

7. Journée type

La journée décrite ci-dessous est une journée type au sein de la structure et les heures indiquées dans le tableau ci-dessous servent de repères mais peuvent variées.

Les activités sont choisies et réalisées en fonction d'une courbe d'intensité qui favorise le bien-être de l'enfant, avec des activités dynamiques suivis d'activités plus calme.

4.001 1571	71.00				
ACCUEIL	7h30	Les membres de la direction assurent l'accueil des parents et guident l'enfant			
DES	- 111-20	vers son groupe pour qu'il y fasse des activités dans la salle de jeux avec les			
ENFANTS	11h30	animateurs. C'est un moment où les familles transmettent des informations sur			
		leurs enfants (santé, sommeil, soucis, etc.) et inversement où l'équipe			
		pédagogique indique aux familles le déroulé de la journée des enfants et/ou			
		toute autre information utile. C'est aussi un moment où l'équipe de direction p			
		répondre aux diverses questions des familles. De plus, lorsqu'un enfant est			
		absent ou qu'il est prévu qu'il le soit, les familles peuvent en informer l'équipe pédagogique.			
		La particularité de notre ACM est que nous proposons un accueil « foyer » où les			
		enfants sont libres de faire ce qu'ils veulent (sous la surveillance de l'équipe)			
		comme baby-foot, console, discussion, jeux libres, etc En parallèle, des			
		activités prédéfinies leur sont proposés.			
REPAS	12h00	Les enfants et les animateurs mangent à la cantine. Les animateurs se			
REI AG	-	doivent d'être à l'écoute de l'enfant et l'amener à être autonome. Les			
	13h00	animateurs se doivent de montrer l'exemple en goûtant à tous les plats			
		proposés et en incitant les enfants à en faire autant.			
TEMPS	13h00	Les enfants sont dans la salle de jeux mis à leur disposition afin de digérer			
CALME	-	calmement tout en passant un bon moment ou ils peuvent échanger entre eux			
	14h00	ainsi qu'avec les animateurs			
ACTIVITÉS	14h00	Des sorties sont proposées chaque jour aux enfants, soit avec un bus de la			
	-	mairie, soit avec des minis bus ou en bus réseau mistral. Ces sorties peuvent être			
	16h00	aussi bien ludiques que de consommation.			
		Certains jours il n'y a pas de sorties prévues mais des grands jeux et/ou			
		activités ludiques sont proposés par l'équipe.			
GOÛTER	16h00	Les enfants prennent leur goûter avec les animateurs qui peuvent en profiter			
	- 16h30	pour recueillir les avis et sentiments des enfants sur la journée.			
ACCUEIL	16h30	Les membres de la direction assurent l'accueil des parents, leur font un retour			
DES	- 18h00	de la journée de leur enfant. En parallèle ils vont chercher les enfants dans la			
ENFANTS		salle d'activité et les accompagne jusqu'à leur famille. C'est aussi un moment où			
		l'équipe de direction peut répondre aux diverses questions des familles. De plus,			
		lorsqu'un enfant est absent ou qu'il est prévu qu'il le soit, les familles peuvent			
		en informer l'équipe pédagogique.			
		Pendant ce temps, les animateurs encadrent les enfants et leur proposent des			
	401.00	activités ludiques et/ou libres.			
VEILLÉE	19h30	2 soirs par semaines, des veillées sur le centre ou en extérieur sont proposées			
	- 23h00	aux enfants. Selon la veillée proposée, les places sont limitées et les enfants			
		devront s'inscrire au préalable.			

En fin de journée, quand les enfants sont partis, il peut y avoir des réunions de régulation ou de préparation si nécessaire pour l'équipe pédagogique (45min).

Des temps de pauses sont également prévus pour les animateurs lors des temps calmes (30 min).

8. Projet des vacances

L'ACM Marcel Pagnol est ouvert seulement la 1ére semaine des vacances de la Toussaint 2024.

La particularité de l'ACM Pagnol est la possibilité pour les enfants chaque matin de pouvoir être en accueil libre (foyer).

En effet, ils pourront participer à des activités (baby-foot, ping-pong, etc...) ou alors simplement discuter entre-eux ou avec les animateurs.

Le planning est constitué de différentes types d'activités (sportives, ludiques, etc.), de sorties dites de loisirs et de temps de jeux aux choix, ce qui permettra à chaque enfant de participer à des activités qu'ils aiment ou surtout d'essayer de nouvelles activités.

Pour les vacances de la Toussaint, l'équipe d'animation a décidé de proposer un planning sur le thème du Fantastique et d'Halloween.

En dehors des sorties (Cinéma, Lasergame et Bowling), l'équipe d'animation va proposer des animations et des jeux faisant appel à la fois la créativité des enfants, la découverte de nouvelles activités, l'exploration de l'imaginaire des enfants.

Les enfants vont pouvoir se divertir en expérimentant de nouvelles activités tout en s'amusant sur le thème d'Halloween.

2 Veillées seront proposés aux enfants :

Mardi 22 octobre « La Chasse du fantastique » Vendredi 25 octobre « Boom d'Halloween»

Pour la description des veillées se référer aux fiches veillées.

9. Objectifs

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
Dávelennen le coenámetien et l'entreide l'eutenemie	Le jeune sera capable d'exprimer ses idées/ses envies
Développer la coopération et l'entraide, l'autonomie, l'expression, la découverte	Le jeune sera capable de découvrir des activités qu'il ne connaît pas
	Le jeune sera capable de prendre des initiatives
Investir et impliquer les jeunes dans le fonctionnement de la structure pour lui permettre	Le jeune sera capable de gérer son budget personnel pour réaliser certaines activités
d'être acteur de ses vacances	Le jeune sera capable de participer à la réalisation de projets communs
	L'animateur sera capable de motiver les jeunes
Développer un accueil adapté et de qualité	L'animateur sera capable de prendre en compte les caractéristiques de chaque jeune ainsi que leur état physique et émotionnel
	L'animateur sera capable de proposer des activités adaptées aux besoins des jeunes
	L'animateur sera capable de proposer aux jeunes des
	animations qui laissera libre cours à la créativité des
Développer l'imagination et la créativité	enfants
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Le jeune sera capable d'utiliser son imagination dans les
	différentes activités proposées
	Le jeune sera capable de s'intéresser à de nouvelles
	activités
	Le jeune sera en capacité de participer activement aux activités sportives
Favoriser le bien être physique et mental	Le jeune sera capable de comprendre l'importance de rester actif dans la vie
	L'animateur sera capable de proposer des activités sportives variées et adaptées au groupe présent

10. Séjour de Vacances

Pour la 2ème semaine des vacances de Toussaint 2024, la caisse des écoles propose à 36 enfants âgés entre 10 et 15 ans un séjour au Futuroscope du 28/10 au 01/11/24.

Le séjour se déroulera dans un hôtel au cœur du parc du Futuroscope.

Le thème du séjour est la découverte des technologies futuriste.

Le groupe pourra aussi découvrir lors d'une journée la spécificité du Marais Poitevin avec sa faune et sa flore.

11. Santé

Avant le début de séjour, un point sanitaire où est indiqué les différentes allergies, maladies et autres problèmes de santé est édité et distribué aux animateurs afin qu'ils en prennent connaissance.

Pour que nous puissions avoir accès à ces informations, les familles remplissent lors de l'inscription de leur enfant, un document appelé « fiche sanitaire » où ils y indiquent les vaccinations et les pathologies particulières dont leur enfant peut faire preuve.

Pour les pathologies particulières, un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) est mis en place entre la famille et un médecin. Si un PAI est mis en place, les familles doivent le fournir au début du séjour à l'équipe de direction. Par exemple si un enfant est asthmatique, dans ce PAI est indiqué quand et combien de doses de Ventoline nous devons administrer à l'enfant.

De plus, dans le bureau de la direction et dans un meuble fermant à clés, se trouve la trousse de secours. Quand les enfants partent en sortie hors de la structure, les animateurs prennent la trousse de secours avec eux afin de pouvoir donner les premiers soins en cas de petites blessures (coupures, écorchures, échardes, coups, etc..). Dans la trousse de secours se trouve également les PAI s'il y en a.

A chaque fois qu'un membre de l'équipe pédagogique réalise un soin, il doit l'inscrire sur le registre des soins afin d'avoir une traçabilité. Ce registre est en deux exemplaires, un se trouvant dans la trousse de secours, et un autre restant dans l'armoire d'infirmerie. Le fait d'avoir deux registres permet que lorsqu'un groupe soit en sortie et un autre est sur le centre, les deux groupes peuvent inscrire les soins réalisés le cas échéant. Dans tous les cas, tous les soins doivent y être inscrit et validés par l'équipe de direction.

12. Enfants porteurs d'un handicap

Un enfant porteur d'un handicap dans un centre ou un séjour c'est l'intégration d'une personne atteinte d'un handicap (ou trouble de la santé) dans une structure ordinaire. Alors sur le fait que nous ne sommes pas spécialisés, cela tombe très bien, car de ce fait nous sommes des personnes ordinaires qui allons accueillir des personnes extraordinaires.

C'est pour cela que nous accueillons des enfants atteint de différents handicaps tout au long du séjour au même titre que les autres enfants. Chaque enfant est intégré au mieux (selon ses capacités) au sein du groupe de son âge avec un animateur spécialement détaché afin de l'accompagner dans les meilleures conditions. Certains reviennent à chaque période de vacances et évoluent avec le groupe.

Pour favoriser l'intégration de l'enfant porteur d'un handicap, qu'il soit visible ou non, avant chaque séjour, la Caisse des Écoles et l'équipe de direction de la structure qui va accueillir l'enfant organisent une rencontre avec la famille. Lors de cette rencontre, plusieurs échanges ont lieu afin de répondre au mieux aux besoins de l'enfant. Ensuite, il est décidé si l'enfant nécessite la présence d'un AAI ou non et quels seront les actions mis en place afin de favoriser l'intégration et le bien-être de l'enfant. Tout au long de l'année et/ou du séjour, des bilans sont également réalisés afin de pouvoir constater l'évolution de l'enfant et adapter les activités misent en place.

13. Rôle et fonction du directeur

Le directeur d'un ACM est garant de la sécurité physique et morale des enfants et des animateurs.

Il se doit de respecter et faire respecter la réglementation en vigueur.

Il a la charge de rédiger le projet pédagogique avec l'équipe d'animation.

Il est le garant de la mise en œuvre du projet pédagogique et a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.

Il manage les adjoints pédagogiques et les animateurs.

Il gère les relations avec les différents partenaires et prestataires (municipalité, prestataires de services, ..), ainsi que la gestion quotidienne de son ACM (administrative, financière et matérielle).

Il a également un rôle de formation des animateurs, de suivi et de validation des stagiaires. Il associe les parents à la vie du centre et détermine les points négociables ou non relatifs au bon fonctionnement de la structure.

Il organise l'accueil et le départ des enfants avec les adjoints pédagogiques. Il est à l'écoute de son équipe tout en faisant passer son énergie pour stimuler, encourager et conseiller les animateurs. Il est le moteur de l'équipe et fait aussi partie de l'équipe d'animation.

Il peut également cumuler la fonction de directeur et d'assistant sanitaire, dans ce cas il doit être titulaire du PSC1 ou équivalent.

L'accueil de loisirs est à l'image de celui qui le dirige.

14. Rôle et fonction de l'adjoint pédagogique

L'adjoint pédagogique travail en partenariat avec le directeur. Il le seconde (ou le remplace) dans son action en coordonnant l'équipe d'animation et en veillant au respect du projet pédagogique.

Il se doit de respecter et faire respecter la réglementation en vigueur.

Il participe activement à la préparation technique et matérielle des activités proposées par l'équipe d'animation.

Il a des fonctions liées à l'accompagnement des animateurs telles que :

- · la socialisation, qui consiste à transmettre un langage, des attitudes, des comportements et à faire repérer les contraintes et les règles de l'organisation propre à la structure
- la transmission des connaissances, qui consiste à faire acquérir des savoirs faire, des capacités de communication, des savoirs théoriques en lien avec la pratique
- · l'évaluation, qui consiste à aider l'animateur à mesurer l'écart entre le profil de poste et sa mise en pratique

Il est aussi l'intermédiaire entre les animateurs et le directeur, en ce qui concerne le suivi du projet pédagogique.

Il organise avec le directeur :

- · l'accueil et le départ des enfants
- · le suivi, la formation et l'évaluation des animateurs notamment des stagiaires

15. Rôle et fonction de l'assistant sanitaire

L'assistant sanitaire exerce une fonction capitale dans un ACM. Tout d'abord, il assure le suivi sanitaire des enfants. Il connaît donc leurs particularités (traitements médicaux, allergies, régimes alimentaires spécifiques, ..) et en informe l'équipe d'animation. Il prodigue les soins, administre les traitements médicaux et agit face aux urgences.

Il peut également parfois cumuler les fonctions de directeur ou d'adjoint pédagogique et d'assistant sanitaire. Dans ce cas il doit être titulaire du PSC1 ou équivalent.

16. Rôle et fonction de l'animateur

- Les animateurs sont en contact direct avec les enfants et sont garant de leur sécurité physique et affective et morale.
- Pour cela ils doivent :
 - respecter et donc connaître le cadre réglementaire des ACM
 - construire une relation de qualité avec les mineurs qui leur sont confiés, qu'elle soit individuelle ou collective
 - respecter les enfants en tant qu'individu à part entière
 - · être à l'écoute des enfants et répondre à leurs demandes
 - solliciter sans forcer
 - participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs (parents, intervenants, personnels de service,...)
- Ils doivent donc manifester une réelle capacité à :

- travailler en équipe
- participer aux réunions de préparation
- savoir se remettre en question et avoir un positionnement sur leurs actions
- travailler en collaboration avec les adjoints pédagogiques
- respecter le travail de l'autre (surveillant de baignade, prestataires, partenaires, ..)
- encadrer et animer la vie quotidienne
- faire respecter les règles de vie
- être capable de proposer et d'encadrer des activités adaptées à l'âge et aux besoins des mineurs (activités manuelles, sportives, ..)
- Enfin, les animateurs doivent savoir :
 - s'adapter quand une activité ne fonctionne pas
 - · gérer complètement leurs activités de la préparation jusqu'au rangement
 - · faire part aux adjoints des problèmes survenus au cours de la journée, mêmes minimes
 - · discuter avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant
 - savoir répondre à des demandes d'organisation ou savoir orienter vers les personnes concernées
 - être présent aux moments de l'accueil et du départ
- Pour les animateurs en stage pratique, une période d'observation leur ai laissé afin qu'ils puissent prendre leurs marques, prendre confiance en eux et trouver leur place au sein de l'équipe et des enfants.
- · Cependant, ils ont les mêmes responsabilités d'encadrement que le reste de l'équipe.
- Le stagiaire devra s'impliquer dans la proposition, préparation, organisation et évaluation des activités proposées aux enfants.
- · Il devra observer et s'enrichir de expérience des autres animateurs du centre.
- Son stage sera l'occasion de mettre en pratique ce qu'il a appris à sa formation.
- Assurer la sécurité physique et morale des enfants, participer à la mise en œuvre du projet pédagogique, participer à l'accueil, l'information auprès des familles, encadrer et animer la vie quotidienne et les activités seront les missions du stagiaire.
- Il sera évalué sur différentes séances intérieur, extérieur, grand jeux....
- Critères d'évaluation:
- Le public (connaissance sur les besoins et caractéristiques du publics, avoir un relationnel adapté à l'âge des enfants)
- · Le cadre d'exercice (respect des horaires et du fonctionnement, connaissance de la réglementation et de son rôle d'animateur)
- -L'équipe d'animation (savoir travailler en équipe, être un élément positif, avoir un bon rapport avec l'autorité hiérarchique)
- -Mener différentes activités (courbe d'intensité, cohérence des étapes, démarche pédagogique, amener un but, respect des consignes...) Document

17. Intervenants extérieurs

Les intervenants extérieurs peuvent être les prestataires que nous rencontrons lors des sorties, mais aussi ceux qui viennent sur la structure pour proposer des activités variées aux enfants.

En amont, avant toute réservation, une première rencontre est faite afin de savoir si l'intervenant peut ou non répondre aux attentes de l'équipe de direction en terme de qualité de prestation, d'apports pédagogiques et de sécurité.

18. Réglementation

L'accueil de loisirs de PAGNOL, comme tous les ACM, obéit à des lois appartenant au Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Ces lois sont regroupées au chapitre VII des parties législative et réglementaire « Mineurs accueillis hors du domicile parental » (articles L227-1 à L227-12 et R227-1 à R227-30), et notamment celles concernant les diplômes requis pour exercer les fonctions d'animateur et de directeur (articles R227-12 à R227-14), ainsi que les taux d'encadrement (articles R227-15 et R227-16) qui sont les suivant :

- pour les moins de 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants
- pour les plus de 6 ans : 1 animateur pour 12 enfants

Ces taux varient lors des baignades :

- pour les moins de 6 ans : 1 animateur pour 5 enfants
- pour les plus de 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants

Certaines lois figurent également dans le Code de la Santé Publique à la partie « Établissement d'accueil des enfants de moins de 6 ans » (articles L2324-1 à L2324-4, L2326-4, R2324-10 à R2324-15) et dans le Code de l'Éducation « Activités périscolaires » (article L551-1).

Concernant la sécurité, les lois concernant les Établissements Recevant du Public (ERP), figurent dans le Code de la Construction et de l'Habitation, Livre I, titre II, Chapitre III « Protection contre les risques d'incendie et de panique dans les immeubles recevant du public » (articles L123-1 à L123-4 et R123-1 à R123-56).

19. Sécurité

La sécurité dans un ACM est une priorité absolue pour l'équipe d'animation.

Elle concerne à la fois la sécurité physique et morale des enfants.

Elle repose sur des normes strictes encadrées par la législation.

La surveillance des enfants doit être la plus rigoureuse possible.

Les animateurs doivent connaître, mettre en pratique et faire respecter toutes les consignes de sécurité :

- Encadrement suffisant pour le nombre d'enfants
- Aménagement des locaux en fonction des normes de sécurité, d'incendie, d'hygiène et d'accessibilité.
- Prévention des accidents en sécurisant les lieux d'activités et le matériel utilisé
- Encadrement des activités à risque comme les baignades, les sorties extérieures pour lesquelles des consignes de sécurité particulières seront données

- Présence et disponibilités des animateurs pendant toute la durée de la journée
- Gestion des déplacements avec la mise en place de protocole précis pour encadrer les enfants
- Contrôle des entrées et sorties de l'ACM, aucune personne non autorisée ne doit avoir accès au centre et seules les personnes autorisées peuvent récupérer les enfants.
- Respect des règles d'hygiènes pour les repas, les locaux et pour les enfants
- Trousse de secours et protocoles médicaux seront accessibles et connus par tous les animateurs
- Suivi des allergies et des traitements médicaux
- Mise en place d'un climat de bienveillance où le respect doit prévaloir sur la violence et l'intimidation
- Encadrement des comportements et prévention du harcèlement
- Plan d'urgence pour les incendies, intrusions et autres
- Formation des animateurs aux premiers secours
- Sensibilisation des animateurs à la gestion des conflits et à la psychologie de l'enfant
- Documents administratifs (informations médicales, autorisations parentales, etc.)

La sécurité de l'ACM repose sur un ensemble de règles et de protocoles visant à assurer la protection physique, morale et sanitaire des enfants accueillis.

Ces mesures doivent être appliquées de manière rigoureuse par l'ensemble de l'équipe pédagogique pour garantir un environnement sécurisé et épanouissant pour les enfants.

Lors des trajets en bus, les enfants seront compter à l'entrée, dans le bus et à la sortie du bus. Tout le groupe devra s'attacher avec les ceintures de sécurité.

Les animateurs devront s'asseoir à des endroits stratégiques dans le bus (devant, au milieu et derrière).

Des exercices d'évacuations du bus seront réalisés.

Pour les déplacements piétons, le groupe devra se positionner sur la droite de la chaussée sauf si la voirie ne le permet pas.Les animateurs devront se positionner devant au milieu et à l'arrière du groupe tout en veillant que les enfants soient par 2 ou en file indienne.

Concernant les baignades, cette activité sera encadré par un surveillant de baignade qui veillera aux respects règles pour garantir la sécurité des enfants :

- Nombre d'animateurs dans l'eau en fonction du nombre d'enfants et de leurs âges
- Lieux de baignade en milieu naturel avec des zones de baignades et surveillés par des professionnels
- Explication des règles de sécurité aux enfants
- Équipement de sécurité (trousse de secours...)
- -Vérification des conditions météos, de l'état de l'eau et des couleurs du drapeaux
- Respect des règlements locaux et communication avec les communes

21. Évaluations

COMPÉTENCES VISÉES	CRITÈRES D'ÉVALUATION	ACQUIS(A) OU NON ACQUIS (NA)	INDICATEURS QUANTITATIFS PRÉVUS ET RÉALISÉS
Développer la coopération et l'entraide, l'autonomie, l'expression, la découverte	Échange avec les autres enfants du groupe et l'équipe d'animation		36/
	Intégration et coopération au sein du groupe		36/
Investir et impliquer les	Prise d'initiatives de l'enfant		36/
jeunes dans le fonctionnement de la structure pour lui permettre d'être acteur de ses vacances	Choisir soi même son activité, son rôle dans le projet, dans l'activité, etc		36
	Intérêt de l'enfant pour le projet et les activités proposés pendant les vacances.		36/
Développer un accueil adapté et de qualité	Investissement des animateurs dans leur travail et leur rôle		36/
	Bien être de l'enfant et réponse à ses attentes pour les jeux, les activités, la restauration, etc		36/
	Ouverture d'esprit et imagination		36/
Développer l'imagination et la créativité	Intérêt pour les nouvelles activités proposées		36/
Favoriser le bien être physique et mentale	Participer activement aux différentes activités sportives proposées même si cette activité n'est pas les favorites de l'enfant		36/
	Le jeune comprend l'importance d'être actif dans la vie de tous les jours		36/
	Prendre confiance, s'extérioriser		36/